



EXTRAIT DU COMPTE-RENDU

Commission EDUCATION

Mercredi 05 février 2014 à 20h30

Salle du Conseil

Vous trouverez ci-dessous les **propositions de la commission Education** concernant la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires à compter de la rentrée 2014-2015.

Le Conseil municipal se prononcera sur ces propositions lors de la séance du 24 février 2014.

Dans tous les cas, des ajustements et une certaine souplesse s'avèreront sans doute nécessaire à l'épreuve de la pratique (contraintes organisationnelles, recrutements, nombre et qualité de formation des intervenants,...)

Un coordinateur poursuivra le travail à travers des échanges et rencontres avec les partenaires concernés.

Proposition de la Commission concernant les rythmes scolaires

- Rappel de la réforme (les raisons, les grandes lignes, les objectifs, les changements...)
- Rappel de la délibération du Conseil Municipal du 11 avril 2013 (engagement dans un esprit de parité)
- Méthodologie employée (rencontres, concertation, Comité Consultatif, Commission Education, Conseil Municipal)
- Rappel des orientations émises par le Comité Consultatif (rôle de propositions, Comité non décisionnaire)
- Propositions de la Commission EDUCATION (*discussion point par point et motivation de chaque proposition*)
 - Choix du mercredi matin comme ½ journée supplémentaire
 - Gratuité des T.A.P. pour tous les enfants
 - Cycle des Temps Activités Périscolaires de 7 à 8 semaines (entre deux périodes scolaires)
 - Durée des T.A.P. : 45 minutes
 - Horaires des T.A.P. : plutôt en fin d'après-midi (de 15 h 45 à 16 h 30)
 - Garderie payante à partir de 16 h 30
 - Cinq thématiques retenues (copain de la nature, petit citoyen, jeux, graines d'artistes, bien dans son corps)
 - Inscription (1^{ère}) en juillet 2014 avec les parents
 - Coordinateur (2 écoles) pour les T.A.P. (fiche de poste, objectifs...) / Mise en place du Comité de Suivi.
 - Encadrement périscolaire : groupe de 15 enfants en maternelle et de 20 enfants en élémentaire
 - Encadrement : Personnel communal, A.T.S.E.M. J.L.E., A.S.E.M. et personnels L.S.J., intervenants extérieurs, associations, animateurs, bénévoles. Trente six animateurs pour hypothèse haute de fréquentation (100 %).
 - Mise en place de règles d'utilisation du matériel, des locaux... (règlement intérieur)
 - Restauration du mercredi midi : pour les enfants du Centre de Loisirs
 - Surveillance assurée pour les enfants le mercredi midi jusqu'à 12 h 30
 - Demande de participation financière (fonctionnement) aux communes des élèves concernés